



FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



9^{ème} Rallye National Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes (coef. 3)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

16 & 17 NOVEMBRE 2018

**REGLEMENT
PARTICULIER SPORTIF**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes

ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

Sites Internet :

www.asarhone.com | www.rallyeopsm.com

- **Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conforme au règlement standard F.F.S.A**

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 24 Septembre 2018.

Ouverture des engagements : Lundi 24 Septembre 2018.

Clôture des engagements : Lundi 5 Novembre 2018 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Mise à disposition du road – book : samedi 10 novembre et dimanche 11 novembre 2018, Bar L'Escapade - Place de la Bascule, 69440 TALUYERS.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 10 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 11 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications administratives :

Le vendredi 16 Novembre 2018 de 12h00 à 17h30.

Vérifications techniques :

Le vendredi 16 Novembre 2018 de 12h15 à 17h45.

Attention : Les contrôles des documents seront impérativement clos à 17h30 et des voitures à 17h45.

Mise en parc fermé : Vendredi 16 Novembre 2018 à partir de 12h45, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 16 Novembre 2018 à 16h45 (1 heure avant la fin des contrôles) au P.C - « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny -

Affichage de la liste des concurrents admis au départ, ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape : Vendredi 16 Novembre 2018 à 18h15 au parc.

Départ de la 1^{ère} étape : Vendredi 16 novembre 2018 à 18h45 (1^{ère} voiture moderne), Saint Laurent d'Agny

Arrivée de la 1^{ère} étape : Vendredi 16 novembre 2018 à 21h01 (1^{ère} voiture moderne), Saint Laurent d'Agny

Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape et affichage des ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape : vendredi 16 novembre 2018 à 23h40, au Parc Fermé à Saint Laurent d'Agny.

Départ de la 2^{ème} étape : Samedi 17 novembre 2018 :15 minutes après le dernier concurrent VHC (soit théoriquement 9h00), à Saint Laurent d'Agny.

Arrivée du rallye : Samedi 17 novembre 2018 à 16h38 à Saint Laurent d'Agny

Vérification finale : Samedi 17 novembre 2018 dès l'arrivée du rallye **Garage THOLLET.**

Affichage du classement final provisoire : Samedi 17 novembre 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 17 novembre 2018 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 16 et 17 Novembre 2018, le 9^{ème} **RALLYE NATIONAL MONTS ET COTEAUX**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile n° **N32** en date du **13/09/2018** et par la Fédération Française du Sport Automobile n° **663** en date du **19/09/2018**.

Comité d'organisation :

Le Président de l'ASA du RHÔNE Gilles MONDESIR et son Comité Directeur
Le Président Monsieur François BUISSON et les membres de l'OPSM

Organisateur administratif : Association Sportive Automobile du RHÔNE

Organisateur technique : O.P.S.M (François BUISSON)

Secrétariat du rallye :

ASA DU RHONE
40, COURS VERDUN
69002 LYON
Téléphone : 04.78.38.15.70 Télécopie : 04.78.42.25.67
Internet : <http://www.asarhone.com>

Permanence du Rallye : PC « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny.

Tableau officiel d'affichage : Vendredi 16 novembre 2018 et le Samedi 17 novembre 2018 au Parc fermé

1.1P. Officiels

Observateur Ligue Rhône-Alpes :	Réjean FRISON		
Président du Collège des commissaires sportifs :	Max DECARPENTRIE	3433	08-09
Commissaires Sportifs :	Marie-Noëlle FAURE	20373	05-20
	Jean-Carl ANNOVAZZI		05-20
Directeur de Course :	Thierry HERITIER	1713	05-15
Directeurs de Course Adjoints :	NC		
	Didier ROSSIGNOL	11521	05-11
	Maxime LUSSIANA	233332	05-10
Directeur de Course adjoint			
Véhicule Tricolore :	Fernand VERRIERE	6123	05-20
Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales :	Marc CIER	2942	07-06
	Jean-Paul DURAND	27683	05-03
	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué :	NC		
	Pascal LAFOND	227446	04-04
	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Adjoint délégué Inter sécurité :	Catherine CHAMPOMIER	8654	16-10
Véhicule Autorité :	François BUISSON	162483	05-15

Officiel sécurité 000 :	Daniel VERNET		05-08
Officiel sécurité 00 :	Patrick GAGNAIRE	3062	05-02
Véhicule Balai :	Michel OTTERMATT	11711	05-07
	Eliane OTTERMATT	11713	05-07
Responsable Parc fermé :	Laurent VERRIERE	34192	05-20
Responsable Parc d'Assistance :	Philippe CALIPPE	126502	0515
Chargés des relations avec les concurrents :	Emilie TRAMONT	179234	05-14
	Nathalie PERRIN	1716	05-15
	Sylvie SIMON	214749	05-11
	Floréal PITARCH	2729	05-11
Responsable carnets de bord :	Floréal PITARCH	2729	05-11
Commissaire Technique responsable :	Christian RACHEX	44181	05-18
Commissaires Techniques :	Christian ALLOIN	13706	16-10
	Yannick BOSSEAU	223616	05-05
	Yannick MARTIN	138098	05-07
	Jean-Marc RANCON	14085	05-15
Chargé de la Publicité :	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Juges de Fait :	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
	Ludovic PION	146299	05-20
Chargée des relations avec la Presse :	Olivier FOURNIER MONGIEUX		
Speaker :	Philippe GAVARD		
Chargé des relations avec les commissaires :	Thierry HERITIER	1713	05-15
Médecin Chef :	Docteur PELET		
Véhicule Info :	Gilbert MERMET	34846	05-15
Chronométrage :	libre au 1/10 ^{ème}		
Informatique :	Corinne BEFFY		

1.2P. Eligibilité

Le 9^{ème} Rallye National Monts et Coteaux compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2019 (coef. 3),
- le Championnat de La Ligue Rhône Alpes du Sport Automobile 2018,
- le Challenge Saxo (voir détails sur www.rallyeopsm.com)
- le Challenge de l'ASA du RHONE.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés devront consulter le site de l'ASA et respecter scrupuleusement leur horaire de convocation

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

Les équipages devront présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoire en 2018, lors des vérifications techniques.

Les vérifications auront lieu : « Espace Rural d'Animation », 69440 Saint Laurent d'Agny

- **Vérifications administratives :** Le vendredi 16 Novembre 2018 de 12h00 à 17h30.
- **Vérifications techniques :** Le vendredi 16 Novembre 2018 de 12h15 à 17h45.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées aussitôt après l'arrivée du rallye au Garage J.Y. THOLLET – 512, route de Ravel à Saint Laurent d'Agny -.

Tarif horaire de la main-d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} Rallye National MONTS ET COTEAUX doit adresser à l'Association Sportive Automobile du Rhône, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 5 novembre 2018** à minuit (cachet de la poste faisant foi.)

Chèques à établir à l'ordre de l'ASA du Rhône.

3.1.10P. Le nombre des engagés (Modernes + VHC) est fixé à **180 voitures**.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des demandes d'engagements est inférieur à 80.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :

- Avec la publicité facultative des Organisateur
 - **460 €** Si inscription avant le 22 octobre minuit
 - **480 €** Si inscription après le 22 octobre
- Sans la publicité facultative des Organisateur : **960 €**

Le Road Book sera disponible le samedi 10 et le dimanche 11 Novembre 2018 : Bar l'Escapade, place de la Bascule, 69440 Taluyers

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par écrit.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire. Des contrôles seront effectués par des juges de fait : toute infraction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté « ASSISTANCE » sera autorisé dans le parc d'assistance.

Parc remorque fléché obligatoire (aucune remorque ne sera admise sur le parc d'assistance)

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera de : 109 km dont 46,950 km d'épreuves spéciales.

Les concurrents devront prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.8. Extincteurs

Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. Identification des voitures

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2. Publicité

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 9^{ème} Rallye National Monts et Coteaux représente un parcours de **285,500 Km**

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 16 novembre 2018

ES 1 Chaussan - Rontalon ⁽¹⁾	: 6,200 x 1 = 6,200 Km
ES 2 Thurins - Yzeron	: 8,900 x 1 = 8,900 Km

Samedi 17 novembre 2018

ES N° 3/6 Saint Sorlin - Rontalon	: 13,950 x 2 = 27,900 Km
ES N° 4/7 Thurins - Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 Km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 Km

Distance totale **109,00 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe 1 du présent règlement.

⁽¹⁾ Version courte de l'ES 3/6

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le strict respect des jours et heures imposés (voir ci-après).

L'ES 1 reprenant la seconde partie de l'ES 3/6, il n'y aura pas de passages supplémentaires pour la reconnaître.

6.2.6P. Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

Le **samedi 10 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le **dimanche 11 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf restriction possible en cas de cérémonie dans les villages traversés).

6.2.7P. Pénalités :

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles oranges marquées des fonctions : Commissaire, Chef de Poste, Directeur d'épreuve, Directeur de Course, Relation Concurrents.

7.3. Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise hors course

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit ⁽¹⁾ à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

⁽¹⁾ NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard FFSA

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

- **Les dépanneuses présentes au départ des Epreuves Spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but si nécessaire de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant restera à la charge du concurrent**

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remise au moment des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au **règlement de la coupe de France 2018**

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les classes suivantes seront confondues :

- WRC / A8W / FA8W / A8 4RM / FA8 4RM / A8 2RM / FA8 2RM
- A7 / FA7
- A7S / A7K
- A6 / FA6
- A5 / FA5
- N4 4RM / FN4 4RM / N4 2RM / FN4 2RM

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.
Plusieurs coupes seront remises à des commissaires.

GENERAL	80 à 100 partants	+ de 100 partants
1 ^{er}	480 €	580 €
2 ^{ème}	320 €	400 €
3 ^{ème}	240 €	290 €
4 ^{ème}		200 €
5 ^{ème}		150 €

GROUPES (x 5)	1 à 4 partants	5 à 25 partants	+ de 25 partants
1 ^{er}	100 €	200 €	450 €
2 ^{ème}		100 €	220 €
3 ^{ème}		60 €	150 €

CLASSES (x 23)	1 à 5 partants	6 à 15 partants	+ de 15 partants
1 ^{er}	200 €	300 €	480 €
2 ^{ème}	100 €	150 €	240 €
3 ^{ème}		100 €	120 €
			80 €

Equipage Féminin 1^{er} 200 €

L'ensemble des prix est cumulable, les coupes non cumulables.

Des coupes seront remises aux commissaires.

La remise des prix aura lieu le Samedi 17 novembre 2018 sur le podium d'arrivée, au Parc Fermé

Les chèques et les classements seront envoyés à tous les équipages primés par courrier à compter du mardi 20 novembre 2018.